

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 24 juillet 2000

**Demandeur :** Groupe STOP et SÉ

---

**Référence** SCGM-1-DOC-1 p. 3: "*Depuis quelques mois, Gaz Métropolitain fait face à une concurrence fortement accrue de la part de l'électricité*"

**Question 1**

- i) Depuis quand cette concurrence fortement accrue a-t-elle lieu?
  - ii) Devons-nous comprendre que SCGM affirme qu'avant cette date, les programmes commerciaux d'Hydro-Québec dont elle se plaint n'apparaissaient pas sur le marché?
  - iii) Depuis la date mentionnée au paragraphe i, précisez dans quelle mesure la hausse du prix du gaz a eu pour effet également d'accroître la compétitivité de l'électricité?
- 

**Réponse :**

- i) Voir la réponse 1a) de la question 1 des demandes de renseignements de FACEF/ARC (SCGM-1, document 1.07).
- ii) Seul le programme sur les électrotechnologies étaient connus et, selon notre compréhension, celui-ci visait des charges ou une nouvelle technologie utilisant l'électricité pouvant amener des gains de productivité au client. Ce programme permettait, selon notre compréhension, de minimiser le risque d'un client face à l'introduction d'une nouvelle technologie, tel le chauffage des métaux pour induction ou les pompes à chaleur industrielles.
- iii) Voir réponse à la question 3 des demandes de renseignements de la Régie de l'énergie (SCGM-1, document 1.29).